

Présentation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif du Département pour l'année 2020.

Ce compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2020. Il est strictement conforme au compte de gestion de Mme le Payeur départemental de Vaucluse. Il est important de rappeler ici que l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 s'est déroulée dans un contexte particulier, impacté par les conséquences humaines, sociales, organisationnelles, économiques et financières liées à la pandémie de la Covid-19.

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 672,0 millions d'€ et à 724,4 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 715,8 millions d'€ et à 768,2 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre, soit un excédent de 43,8 millions d'€ au titre de l'exercice 2020 avant prise en compte des restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 630,1 millions d'€ (hors produit des cessions) progressent de 1,3 % par rapport à l'exercice 2019, du fait notamment de :

- l'évolution des recettes liées à la fiscalité indirecte. Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.) atteint cette année un bon niveau, inattendu au regard du contexte économique. Il s'établit à 112,9 millions d'€ contre 111,2 millions d'€ en 2019, soit + 1,5 %. Le produit de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (T.C.A) s'établit à 84,0 millions d'€ contre 80,9 millions d'€ en 2019, soit + 3,9 %.
- parmi les produits de la fiscalité directe, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe, pour la dernière année de sa perception, de 117,7 millions d'€ en 2019 à 118,9 millions d'€ en 2020, soit une augmentation de 1,2 million d'€, représentant + 1,0 %.

A contrario, les recettes enregistrées sur le chapitre des remboursements et récupérations diminuent de 18,2 % consécutivement à l'impact en année pleine, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement, une baisse étant également constatée en dépenses comme explicité plus avant.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, les dispositions du contrat financier dit « de Cahors », signé avec l'Etat en juin 2018, ne s'appliquent pas au titre de l'exercice 2020 en vertu de l'article 12 de la loi n° 2020-290 d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 ; cependant, ses dispositions, respectées en 2018 et 2019, le sont aussi en 2020, et ce, malgré les effets de la crise.

Fort d'une gestion responsable, le Département de Vaucluse a continué de s'inscrire dans une démarche de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement, tout en assumant son rôle dans toutes ses compétences et a, par précaution, au regard des anticipations précitées, dû recourir à l'emprunt de manière plus marquée que les années précédentes afin de préserver au mieux l'épargne provenant de la section de fonctionnement.

Ainsi, les dépenses de gestion, d'un montant de 536,3 millions d'€ n'augmentent que de 0,8 %, essentiellement sous l'effet de l'évolution des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (R.S.A., A.P.A. et P.C.H.) et des dépenses de personnel (+ 1,9 %). Les dépenses d'insertion, très impactées par la crise sanitaire, augmentent fortement (+ 7,8 %). Les dépenses d'aide sociale enregistrent globalement une baisse de 1,3 %, consécutive (à l'identique des recettes de remboursements et récupérations) à la mise en place en année pleine, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement.

Pour autant, la maîtrise des frais de fonctionnement des services constatés au chapitre 011 du budget (- 2,5 %) ainsi que la diminution de la contribution au Fonds de Péréquation des DMTO (- 14,5 %) permettent de contenir l'évolution globale des dépenses de gestion.

La progression des recettes de fonctionnement, associée à une maîtrise des dépenses de gestion, malgré un volume important de dépenses liées directement aux effets de la pandémie, permettent cette année encore, de prolonger la hausse des niveaux d'épargne. L'épargne brute (capacité d'autofinancement brut) progresse ainsi de 86,4 millions d'€ en 2019 à 90,6 millions d'€ en 2020 et l'épargne nette de 60,8 millions d'€ à 68,1 millions d'€

Le recours à l'emprunt à hauteur de 50,0 millions d'€ permet non seulement de couvrir les dépenses d'équipement de notre Département mais aussi de préserver le niveau d'épargne disponible en vue d'un exercice 2021 qui s'annonce incertain. Les dépenses d'équipement atteignent 102,2 millions d'€ (105,9 millions en intégrant la régularisation obligatoire du compte 1068 préalable au passage à l'instruction budgétaire M57), et représentent plus de 175 €/habitant (dernière moyenne connue des départements de même strate en 2019 : 154 €/habitant).

L'encours de dette du Département s'établit à 215,1 millions d'€ au 31 décembre 2020, en incluant l'avance de DMTO de 3,5 millions d'€ versée par l'Etat, contre 183,2 millions d'€ au 31 décembre 2019, en augmentation de 31,9 millions d'€

Il convient de souligner en effet, au titre des recettes de la section d'investissement, l'avance remboursable de DMTO de 3,5 millions € sollicitée par le Département par précaution, au regard des anticipations alarmistes réalisées par les experts au mois de juin 2020 prévoyant alors une baisse significative des DMTO. Cette avance a été versée par l'Etat conformément à l'article 25 de la Loi de Finances Rectificative n°3 (LFR3) du 30 juillet 2020.

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Tableau de synthèse

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES (M€)

MOUVEMENTS REELS	2019	2020	VARIATION 2020/2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	622,0	630,1	1,3%
Fiscalité directe	172,1	175,5	2,0%
Fiscalité indirecte	273,4	278,9	2,0%
Dotations / Participations	152,8	155,4	1,7%
Remboursements / Récupérations	19,8	16,2	- 18,2%
Autres	3,9	4,1	5,1%
DEPENSES DE GESTION	532,0	536,3	0,8%
Personnel (Chapitre 012+6586)	125,4	127,8	1,9%
Aide Sociale	189,2	186,7	-1,3%
- dont subventions politique aide sociale	2,9	3,2	10,3%
Insertion	108,7	117,2	7,8%
- dont subventions politique insertion	2,3	3,0	30,4%
Transports	1,8	1,8	0,0%
Autres subventions	13,3	13,5	1,5%
Péréquation DMTO	14,5	12,4	-14,5%
Voirie	6,8	6,8	0,0%
Contribution SDIS	33,2	33,6	1,2%
Dotations fonct. collèges publics et privés	9,4	9,4	0,0%
Travaux entretien bâtiments	1,7	1,8	5,9%
Autres (1)	28,0	25,3	-9,6%
EPARGNE DE GESTION	90,0	93,8	4,2%
Intérêts	3,6	3,2	- 11,1%
EPARGNE BRUTE	86,4	90,6	4,9%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	25,6	22,5	-12,1%
Amortissement capital	22,6	20,8	-8,0%
Remboursement crédits revolving/lignes trésorerie (2)	2,0	0,7	-65,0%
Mise en réserve budgétaire - Emprunt obligataire	1,0	1,0	0,0%
EPARGNE NETTE	60,8	68,1	12,0%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	109,2	102,2	-6,4%
Investissements directs	70,2	73,5	4,7%
Subventions d'équipement	38,9	28,5	-26,7%
Autres	0,1	0,2	100,0%
DEPENSE OBLIGATOIRE TRANSPOSITION M57	0,0	3,7	NS
RECETTES D'EQUIPEMENT	36,1	28,1	-22,2%
Subventions participations	32,5	25,8	-20,6%
Avances, créances	1,0	1,0	0,0%

.../...

Produits de cession d'immobilisation (3)	2,6	1,3	-50,0%
PRODUITS DES EMPRUNTS (2)	10,0	50,0	400,0%
AVANCE DMTO	0,0	3,5	NS

- 1) Dont provisions : 2,0 M€ en 2019 et 0,2 M€ en 2020
- 2) + 4,1 M€ en dépenses et recettes pour 2020 (écritures ne figurant pas car neutralisées)
- 3) Produit du compte 775 transporté en section d'investissement

MONTANTS CUMULES PAR SECTION AVEC MOUVEMENTS D'ORDRE (M€)

	DEPENSES		RECETTES	
	2019	2020	2019	2020
INVESTISSEMENT (1)	151,8	144,1	94,3	126,9
FONCTIONNEMENT (2)	578,8	580,3	634,0	641,4
TOTAL (1+2)	730,6	724,4	728,3	768,2
Solde d'exécution reporté (3)			42,3	63,9
	30,6	45,8	39,6	31,0
Total Général (1+2+3)	761,2	770,2	810,2	863,1
Excédent cumulé 2020 :				92,9

L'excédent de clôture en intégrant les Restes à Réaliser (R.A.R.) en dépenses et recettes se présente comme suit :

Excédent cumulé (1)	92,9 M€
R.A.R en dépenses (2)	24,8 M€
R.A.R en recettes (3)	8,7 M€
Excédent cumulé final avec R.A.R (1-2+3)	76,8 M€

I/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	630,1 M€
--	-----------------

Le niveau des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 progresse de 1,3 % par rapport à 2019 (630,1 millions d'€ contre 622,0 millions d'€).

Cette évolution des recettes de fonctionnement en 2020 s'explique principalement par la hausse du produit de la fiscalité indirecte et plus précisément de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (T.C.A) (+ 3,1 millions d'€) et des D.M.T.O encore dynamiques (+ 1,7 million d'€), ainsi que de la fiscalité directe au sein de laquelle la progression du produit, notamment de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, s'établit à + 1,0 % (+ 1,2 million d'€).

Les dotations de l'Etat progressent aussi de 1,7 % (+ 2,6 millions d'€) du fait de la dotation versée au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en hausse de 1,7 million d'€ et du Fonds Social Européen (FSE) (2,9 millions d'€ en 2020 contre 1,6 million d'€ en 2019).

Les seules recettes de fonctionnement subissant une baisse significative concernent essentiellement les remboursements et récupérations suite à l'impact en année pleine de la mise en œuvre du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement à compter de l'exercice 2020.

<u>I.1. LA FISCALITE DIRECTE</u>	175,5 M€
---	-----------------

Ce poste s'établit à 175,5 millions d'€ contre 172,1 millions d'€ en 2019.

	2019	2020
Part dép. Foncier Bâti	117,7 M€	118,9 M€
C.V.A.E	30,5 M€	32,6 M€
Compensation CVAE	6,5 M€	6,5 M€
F.N.G.I.R	15,2 M€	15,2 M€
I.F.E.R	2,2 M€	2,3 M€

Le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties enregistre une progression de 1,0 %. Il est à noter que, suite à la réforme fiscale inscrite dans la loi de finances pour 2020, le Département perçoit cette taxe pour la dernière fois, perdant ainsi son dernier levier fiscal. Elle sera compensée à compter de l'exercice 2021, par une fraction de TVA correspondant au produit fiscal perçu au titre de l'exercice 2020.

Le produit de la C.V.A.E restant au Département (23,5 %) après transfert de la compétence Transports, augmente de 6,9 % (32,6 millions d'€ contre 30,5 millions d'€ en 2019). Le produit de C.V.A.E transféré à la Région étant supérieur au volume de dépenses transférées, une attribution forfaitaire de compensation de C.V.A.E est versée au Département par la Région. Elle s'établit, depuis 2018, à 6,5 millions d'€ par an.

<u>I.2. LA FISCALITE INDIRECTE</u>	278,9 M€
---	-----------------

Les principales taxes indirectes perçues par le Département, représentant 278,9 millions d'€ contre 273,4 millions d'€ en 2019, sont les suivantes :

	2019	2020
- Droits de mutation (DMTO)	111,2 M€	112,9 M€
- T.C.A	80,9 M€	84,0 M€
- T.I.C.P.E	63,1 M€	62,6 M€
- Taxe sur l'électricité	7,5 M€	7,2 M€
- Taxe d'aménagement	2,9 M€	2,9 M€
- Fonds de péréquation D.M.T.O.	7,3 M€	8,8 M€
- Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,4 M€	0,5 M€
- Autres	0,1 M€	0,0 M€

La fiscalité indirecte constitue le poste de recettes le plus important.

Le produit des D.M.T.O. progresse cette année encore pour s'établir à 112,9 millions d'€ en hausse de 1,5 % (111,2 millions d'€ en 2019). Force est de constater que, contrairement aux estimations pessimistes avancées durant l'année, le produit des DMTO n'a nullement été affecté, tout au moins en 2020, par les conséquences économiques liées la pandémie de la Covid-19.

La T.C.A. progresse à nouveau en 2020 pour atteindre 84,0 millions d'€ contre 80,9 millions d'€ en 2019, soit + 3,9 %.

L'article 255 de la loi de finances pour 2020 est venu réformer la péréquation horizontale, aux fins de la renforcer au même titre que la solidarité entre les Départements, par la globalisation des trois fonds existant en 2019, à savoir le Fonds de Péréquation des DMTO (FPDMTO), le Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (F.S.I.D) en un fonds unique renommé Fonds National de Péréquation des DMTO (FNPDMTTO) alimenté par prélèvement sur l'assiette des DMTO perçus l'année N-1.

Le Comité des Finances Locales (C.F.L) ayant pris des mesures afin d'atténuer la baisse estimée des DMTO, en libérant la réserve de 120 millions d'€ constituée en 2018, et en l'intégrant dans sa répartition définitive, le Département de Vaucluse, s'est vu attribuer, au titre de l'exercice 2020, un montant de 8,8 millions d'€ contre 7,3 millions d'€ en 2019.

Cependant, le Département, tout en étant attributaire, est aussi contributeur (cf. § II.11).

Le produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits énergétiques (T.I.C.P.E.) et le produit de la taxe sur l'électricité se contractent respectivement de 0,8 % (- 0,5 million d'€) et de 4,0 % (- 0,3 million d'€), alors que le produit de la taxe d'aménagement demeure stable à 2,9 millions d'€

<i>I.3. LES DOTATIONS / PARTICIPATIONS</i>	<i>155,4 M€</i>
---	------------------------

Les principales dotations perçues au titre de l'exercice 2020 s'établissent à 155,4 millions d'€ contre 152,8 millions d'€ en 2018, soit une progression de 2,6 millions d'€. Elles se décomposent comme suit :

	2019	2020
- D.G.F	81,1 M€	80,7 M€
- D.G.D	3,4 M€	3,4 M€
- Dotations de compensation des exonérations fiscales	6,4 M€	6,2 M€
- Dotation versée au titre de l'A.P.A (C.N.S.A) (+ loi ASV)	20,8 M€	22,2 M€
- Dotation versée au titre de la PCH (C.N.S.A)	4,9 M€	4,8 M€

.../...

- Dotation versée au titre de la MDPH (C.N.S.A)	0,7 M€	0,5 M€
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.)	4,1 M€	4,2 M€
- Fonds de compensation A.I.S	7,6 M€	7,9 M€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1,1 M€	0,9 M€
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P)	17,6 M€	17,6 M€
- Fonds Social Européen (FSE)	1,6 M€	2,9 M€
- Autres	3,5 M€	4,1 M€
Total	152,8 M€	155,4 M€

Les ressources provenant des dotations, versées notamment par l'Etat, progressent de 1,7 % dans leur ensemble.

Le produit de la DGF s'établit à 80,7 millions d'€ en 2020 contre 81,1 millions d'€ en 2019, se contractant de 0,5 %.

Le produit de la D.C.R.T.P reste fixé à 17,6 millions d'€ alors que les dotations de compensation des exonérations fiscales, intégrées dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, diminuent de 3,0 % (6,2 millions d'€ en 2020 contre 6,4 millions d'€ en 2019).

Depuis l'exercice 2017 et en application des dispositions de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2015, le Département perçoit le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) en section de fonctionnement, pour les dépenses supportées au titre des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. En 2020, il représente 0,9 million d'€ contre 1,1 million d'€ en 2019.

La dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) au titre de l'A.P.A. comprend, depuis la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (A.S.V.) du 28 décembre 2015, une deuxième part liée au financement des dépenses relevant de la mise en place du dispositif A.S.V., complémentaire aux prestations A.P.A., intégrant la coordination par la conférence des financeurs, de la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que les aides pour le répit des aidants. Ce versement en 2020 est lié à la réalisation effective des dépenses correspondantes en 2019.

La totalité de cette dotation représente en 2020, 22,2 millions d'€ contre 20,8 millions d'€ en 2019, dont 21,4 millions d'€ au titre de l'A.P.A. et 0,8 million d'€ au titre de la deuxième part précitée.

La dotation versée par la C.N.S.A. au titre de la P.C.H. s'affiche en baisse de 2,0 % (4,8 millions d'€ contre 4,9 millions d'€ en 2019). Le produit de cette dotation diminue de 0,1 million d'€ alors que la dépense afférente croît de 1,1 million d'€.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.) alloué par l'Etat et destiné à atténuer la charge liée au R.S.A., augmente de 2,4 % (4,2 millions d'€ contre 4,1 millions d'€ en 2019).

Enfin, le reversement par l'Etat aux Départements du produit des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti prévu dans la loi de finances 2014, sous la forme d'une dotation de compensation des charges relatives aux allocations individuelles de solidarité (R.S.A, A.P.A, P.C.H), se traduit pour le Vaucluse par une recette de 7,9 millions d'€ contre 7,6 millions d'€ en 2019, soit + 3,9 %.

<i>1.4. LES REMBOURSEMENTS / RECUPERATIONS</i>	<i>16,2 M€</i>
---	-----------------------

Le poste des remboursements et récupérations, notamment sur les ressources des bénéficiaires de l'aide sociale, est en diminution de 18,2 % par rapport à l'exercice 2019 (16,2 millions d'€ contre 19,8 millions d'€ en 2019 et 22,5 millions en 2018). Ainsi, le produit des recouvrements sur ressources et participations des obligés alimentaires s'établit à 12,0 millions en 2020 contre 15,2 millions d'€ en 2019 et 18,6 millions d'€ en 2018, en raison, comme évoqué précédemment, de l'application en année pleine, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement. Ce dispositif réglementaire permet au Département de payer, en matière de dépenses d'hébergement, la seule différence entre le coût d'hébergement et la participation des bénéficiaires.

En conséquence, le dispositif impacte à la baisse tant le niveau des recettes liées à la récupération a posteriori des dépenses d'hébergement sur les bénéficiaires que le niveau de ces dépenses d'hébergement.

Quant à la récupération des indus de R.S.A, elle passe de 0,9 million d'€ en 2019 à 1,0 million d'€ en 2020.

<i>II/ LES DEPENSES DE GESTION</i>	<i>536,3 M€</i>
---	------------------------

Les dépenses de gestion augmentent de 4,3 millions d'€ soit + 0,8 %, du fait principalement de l'évolution des dépenses relatives aux A.I.S. qui enregistrent une hausse importante de 10,5 millions d'€ (soit + 6,5 %) par rapport à l'exercice 2019 et des dépenses de personnel en progression de 1,9 %. L'impact de cette augmentation, est atténué par une maîtrise confirmée notamment des dépenses de fonctionnement des services (- 2,5 %) et ce, malgré les conséquences liées à la pandémie, ainsi que par la diminution de la dépense relative à la contribution au fonds national de péréquation des DMTO (- 16,9 %).

Enfin, les autres dépenses d'aide sociale (et plus particulièrement les dépenses d'hébergement des personnes âgées) se contractent en raison du dispositif d'aide sociale nette déjà évoqué.

<i>II.1. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE (hors subventions 3,2 M€)</i>	<i>183,5 M€</i>
---	------------------------

La diminution des dépenses d'aide sociale hors subventions, s'établit à - 1,5 % (183,5 millions d'€ contre 186,3 millions d'€ en 2019) du fait essentiellement de l'application de l'aide sociale nette à l'hébergement en année pleine, les autres dépenses étant dans leur ensemble en hausse.

- L'aide sociale aux personnes âgées

58,2 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées impactées en année pleine par le dispositif d'aide sociale nette déjà cité, enregistrent globalement une baisse de 9,5 % (64,3 millions d'€ en 2019).

Les crédits consacrés aux allocations A.P.A augmentent sensiblement (+ 2,2 %) pour atteindre 46,4 millions d'€ (45,4 millions d'€ en 2019). Cette hausse impacte les dépenses liées à l'A.P.A. à domicile (versée aux services d'aide à domicile ou aux bénéficiaires) alors que l'A.P.A. versée aux établissements reste stable.

A l'inverse, les dépenses d'hébergement (hors APA), à savoir celles concernées par le dispositif d'aide sociale nette, diminuent fortement (- 45,8 %) passant de 17,9 millions d'€ en 2019 à 9,7 millions d'€ en 2020.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations A.P.A.	46,4 M€
<u>Recettes :</u>	
Dotation C.N.S.A. au titre de l'A.P.A. (hors loi A.S.V.)	21,4 M€
Soit une charge nette de :	25,0 M€

- L'aide sociale aux personnes en situation de handicap

65,3 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent sensiblement (+ 0,6 %) pour s'établir à 65,3 millions d'€ contre 64,9 millions d'€ en 2019.

Alors que les dépenses relatives aux frais d'hébergement au bénéfice des personnes en situation de handicap, sont en légère diminution à 46,8 millions contre 47,3 millions d'€ en 2019, les dépenses liées à la P.C.H génèrent l'intégralité de la hausse.

Les dépenses en matière de P.C.H, prestation instaurée par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits des personnes handicapées, continuent toujours leur progression, pour atteindre 15,6 millions d'€ (+7,6 %) contre 14,5 millions d'€ en 2019 et 13,3 millions d'€ en 2018. L'évolution de ces dépenses s'explique par le nombre toujours plus important de bénéficiaires en paiement direct (1670 bénéficiaires au 31/12/2020 contre 1 543 bénéficiaires au 31/12/2019, 1 470 bénéficiaires au 31/12/2018 et 1 396 au 31/12/2017).

En contrepartie, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) diminue, en terme de volume, beaucoup plus lentement, à 2,2 millions d'€ contre 2,3 millions d'€ en 2019 (soit - 4,3 %).

Le taux de couverture des dépenses de PCH par la dotation spécifique allouée par la C.N.S.A poursuit sa diminution à 30,8 % alors qu'il s'établissait à 33,8 % en 2019 et 36,1 % en 2018.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations P.C.H.	15,6 M€
<u>Recettes :</u>	
- Dotation C.N.S.A. au titre de la P.C.H.	4,8 M€
Soit une charge nette de :	10,8 M€

- L'aide sociale à l'enfance

54,4 M€

Les dépenses consacrées à l'aide sociale à l'enfance (hors rémunérations des assistantes familiales) enregistrent une progression de 4,2 % (52,2 M€ en 2019). La raison essentielle de cette évolution réside, une fois encore, dans l'augmentation des dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissements (40,7 millions d'€ en 2020 contre 38,6 millions d'€ en 2019 soit + 5,4 %), conséquence du nombre croissant d'enfants confiés à l'ASE.

Les placements familiaux directs, sur décisions de justice, mobilisent 3,4 millions d'€ comme en 2019.

Les crédits dédiés aux A.E.M.O (Actions Educatives en Milieu Ouvert) et à la prévention spécialisée représentent respectivement 3,0 millions d'€ (3,1 millions d'€ en 2019) et 1,9 million d'€ (2,2 millions d'€ en 2019).

II.2. <u>LES DEPENSES D'INSERTION (dont subventions : 3,0 M€)</u>	117,2 M€
--	-----------------

L'intégralité des dépenses d'insertion, augmente de 7,8 % représentant 8,5 millions d'€ supplémentaires (117,2 millions d'€ contre 108,7 millions d'€ en 2019).

Après avoir franchi le cap des 100 millions d'€ en 2019, le montant des allocations versées au titre du R.S.A atteint 109,9 millions d'€ en 2020 contre 101,5 millions d'€ l'année précédente, soit une hausse de + 8,3 %. Conséquence de la crise sanitaire, une mobilisation moyenne de crédits supplémentaires, à hauteur de 1,0 million d'€ par mois depuis mai 2020, est nécessaire afin de couvrir les allocations.

Le produit de la T.I.C.P.E versé à l'origine en compensation de la prise en charge des allocations R.S.A s'élève à 58,3 millions d'€ comme en 2019.

Ainsi, la charge nette et réelle du Département sur l'exercice 2020, en incluant le produit perçu au titre du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (4,2 M€) s'établit à 47,4 millions d'€ contre 39,1 millions d'€ en 2019.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations RSA socle	95,3 M€
- Allocations RSA majoré	14,6 M€
Total	109,9 M€
<u>Recettes :</u>	
- T.I.C.P.E.	58,3 M€
- F.M.D.I.	4,2 M€
Total :	62,5 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	47,4 M€

Au-delà des allocations, l'ensemble des autres dépenses liées à l'insertion s'élève à 7,3 millions dont 3,0 millions d'€comptabilisés réglementairement en subventions.

En conséquence, les principaux postes sont les suivants :

- Prestations d'insertion externalisées et contrats d'accompagnement à l'emploi (hors subventions) :	3,7 M€
- Actions comptabilisées en subventions	3,0 M€
- Aides diverses à la personne :	0,6 M€

<u>II.3. LE SDIS</u>	33,6 M€
-----------------------------	----------------

La contribution versée au SDIS s'établit à 33,6 millions d'€contre 33,2 millions d'€en 2019. Cette évolution est en conformité avec la délibération du Conseil Départemental du 22 juin 2018 approuvant les termes de la convention 2018-2021 qui fixe les montants de la contribution ainsi que son taux maximal d'évolution, à savoir 1,2 %.

Pour mémoire, s'ajoutent à cette contribution annuelle au fonctionnement du SDIS, 2,4 millions d'€ en section d'investissement, versés au titre de la participation départementale au programme d'investissement du SDIS.

<u>II.4. LES TRANSPORTS</u>	1,8 M€
------------------------------------	---------------

Ce poste supporte désormais, les seules dépenses de transports incombant au Département après le transfert de cette compétence à la Région en 2017 et la constatation des dernières dépenses liées en 2018.

Ainsi, en 2020, ce poste de dépenses concernant exclusivement le transport des élèves en situation de handicap, s'établit à 1,8 million d'€à l'instar de l'exercice 2019.

<u>II.5. L'ADMINISTRATION GENERALE</u>	8,9 M€
---	---------------

Les crédits mobilisés pour le fonctionnement lié à l'administration générale, représentent 8,9 millions d'€contre 9,6 millions d'€en 2018, en diminution de 7,3 % tout en tenant compte tant des dépenses exceptionnelles induites par la crise sanitaire que des économies réalisées pour les mêmes raisons.

Les principaux postes dans ce secteur sont les suivants :

- Maintenance/Entretien des bâtiments :	1,4 M€
- Frais d'affranchissement/Télécommunications :	1,1 M€
- Energie, fluides :	1,1 M€
- Nettoyage des locaux:	1,0 M€
	1,2 M€
- Locations immobilières et mobilières :	0,3 M€
- Assurances	0,5 M€

II.6. L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	6,8 M€
---------------------------------------	---------------

Les crédits consacrés à l'entretien de la voirie s'établissent à 6,8 millions d'€ comme en 2019.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien et réparation de la voirie :	4,1 M€
- Fournitures liées à l'entretien de la voirie :	1,3 M€
- Réparations consécutives aux sinistres :	0,3 M€
- Entretien et réparation du matériel roulant :	0,1 M€

II.7. LES RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION	1,0 M€
--	---------------

Le poste de dépenses consacré en 2020 aux relations publiques et à la communication s'établit à 1,0 million d'€ Les frais d'impression représentent 0,2 million d'€ et les charges relatives aux réceptions et cérémonies organisées par le Département, dans le respect des mesures de sécurité imposées par la crise sanitaire, mobilisent 0,3 million d'€

II.8. LES COLLEGES	12,1 M€
---------------------------	----------------

Le poste relatif aux dépenses en matière de collèges s'établit à 12,1 millions d'€ Les principaux postes sont constitués de l'entretien des collèges (0,6 million d'€), du remboursement à la Région au titre des A.T.T.E.E (Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) (0,5 million d'€) en poste dans les cités mixtes du Département, des bourses départementales (0,3 million d'€), et surtout de la participation du Département au fonctionnement des collèges pour un montant total de 9,4 millions d'€ dont 2,2 millions d'€ au titre du forfait d'externat des collèges privés.

La répartition des dotations de fonctionnement des collèges se présente comme suit :

Collèges publics :	5,6 M€
Collèges privés :	3,8 M€

II.9. LA CULTURE ET LE SPORT	6,3 M€
-------------------------------------	---------------

Les crédits consacrés au secteur d'intervention de la culture et du sport représentent 6,3 millions d'€ La majeure partie de ces dépenses est constituée de subventions de fonctionnement dont les plus importantes dans le domaine culturel sont les suivantes :

O.R.A.P.	636 K€
Festival d'Avignon	627 K€
S.P.L. Chorégies d'Orange	240 K€
Opéra-Théâtre d'Avignon	200 K€
La Garance scène nationale Cavaillon	200 K€

Les subventions aux associations dans le domaine sportif, représentent 1,3 million d'€

<u>II.10. LES INTERVENTIONS LIEES A L'AGRICULTURE AU DEVELOPPEMENT ET AU TOURISME</u>	4,0 M€
--	---------------

Le montant des dépenses consacrées à ces secteurs d'intervention représente 4,0 millions d'€ dont 3,9 millions d'€ consacrés aux subventions de fonctionnement, et est principalement composé des postes suivants :

- Vaucluse Provence Attractivité : 2 706 K€
- Chambre d'Agriculture : 290 K€
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 108 K€

<u>II.11. RAPPEL ET REPARTITION DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	19,7 M€
---	----------------

Il convient de rappeler ici que, dans le contexte de crise liée à la pandémie, le Département a adopté en 2020, un plan de soutien volontariste à l'ensemble du secteur associatif en maintenant le versement de subventions. Ce versement implique l'utilisation par les associations bénéficiaires, des crédits alloués dès que la situation sanitaire le permettra.

Les crédits dédiés aux subventions de fonctionnement, tous secteurs confondus, maintenus pendant cette période de crise, s'élèvent à 19,7 millions d'€ en 2020 contre 18,5 millions d'€ en 2019, soit + 6,5 %. Hors secteurs de l'action sociale et de l'insertion, les crédits mobilisés au titre des subventions en 2020, s'établissent à 13,5 millions d'€ contre 13,3 millions d'€ en 2019, soit + 1,5 %.

De plus, une contribution de 1,7 million d'€ a été versée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) de Vaucluse à hauteur de 3 € par habitant au titre de la solidarité territoriale face aux impacts de la crise de la Covid-19.

Leur répartition par domaines d'intervention se présente comme suit :

- Culture 20 %
- Tourisme et Développement 16 %
- Action sociale et prévention médico-sociale 16 %
- Insertion 15 %
- Agriculture, aménagement et environnement 8 %
- Sport 7 %
- Subvention globale FSE 3 %
- Autres (dont contribution solidarité Covid-19 vers EPCI : 8 %) 13 %
- Jeunesse, actions socio-éducatives, loisirs 2 %

<u>II.12. LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION (FNPDMTO)</u>
--

Comme explicité dans la partie relative aux recettes de fonctionnement (cf. § I.2), l'article 255 de la loi de finances pour 2020 est venu réformer la péréquation horizontale en globalisant les trois fonds existant en 2019 en un fonds unique renommé F.N.P.D.M.T.O.

Comme lors des exercices antérieurs, le Département est simultanément bénéficiaire et contributeur au fonds national de péréquation des DMTO.

Consécutivement à l'action du C.F.L rappelée ci-dessus, le solde négatif pour le Département s'est exceptionnellement réduit de 50,0 % en 2020, comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En M€	2019			2020		
	Contribution	Attribution	Solde	Contribution	Attribution	Solde
FNPDMTO	6,4	6,0	- 0,4	12,4	8,8	- 3,6
FSD	6,0	1,3	- 4,7	/	/	/
FSID	2,1	0,0	- 2,1	/	/	/
Cumul 3 fonds	14,5	7,3	- 7,2	12,4	8,8	- 3,6

II.13. LES DEPENSES DE PERSONNEL	127,8 M€
---	-----------------

Les dépenses de personnel enregistrent une hausse de 1,9 % pour s'établir à 127,8 millions d'€ Outre les effets du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T), l'exercice 2020 supporte des dépenses supplémentaires liées d'abord, aux mesures nationales relatives au dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) dans le cadre du transfert « primes points », et ensuite, à la révision du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions Et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2020.

De plus, les dépenses de personnel intègrent l'impact de la rémunération, en année pleine, de 17 personnels suite à l'internalisation depuis le 1^{er} septembre 2019, des activités et du personnel des associations « Arts Vivants en Vaucluse (AVV) » et du « Centre Laïque d'Accueil et d'Education Populaire (C.L.A.E.P.) de Rasteau.

III/ L'EPARGNE	
-----------------------	--

III.1. L'EPARGNE DE GESTION	93,8 M€
------------------------------------	----------------

L'épargne de gestion est calculée par différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion.

En 2020, le Département poursuit ses efforts de gestion, ce qui permet d'atténuer l'impact de la progression sensible des dépenses liées aux AIS et les charges supplémentaires consécutives à la crise sanitaire. Cette gestion rigoureuse, conjuguée à une augmentation des recettes de fonctionnement permet d'obtenir une épargne de gestion s'établissant à 93,8 millions d'€ contre 90,0 millions d'€ en 2019, soit + 4,2 %.

Pour mémoire, la perte cumulée de DGF, à laquelle notre Collectivité a dû faire face entre 2014 et 2020 s'est élevée à 174,0 M€

III/2 L'EPARGNE BRUTE	90,6 M€
------------------------------	----------------

L'épargne brute, correspond à l'épargne de gestion déduction faite des charges d'intérêts de la dette.

Elle s'élève à 90,6 millions d'€ (86,4 millions d'€ en 2019). Ce ratio pivot permet de calculer par ailleurs la capacité de désendettement abordée plus avant.

III/3 L'EPARGNE NETTE	68,1 M€
------------------------------	----------------

De l'épargne brute, le capital de la dette remboursé est déduit afin d'obtenir l'épargne nette, disponible pour financer des investissements nouveaux.

Cette dernière s'établit à 68,1 millions d'€ contre 60,8 millions d'€ en 2019. Par conséquent, elle permet d'autofinancer en 2020 environ 2/3 des dépenses réelles d'équipement.

IV/ LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	25,7 M€
---	----------------

Hors remboursement sur crédits revolving, opérations afférentes aux tirages sur lignes de trésorerie (0,7 million d'€) et mise en réserve budgétaire au titre d'un emprunt obligataire (1,0 million d'€), l'annuité représente 24,0 millions d'€. Elle se décompose en amortissement du capital pour 20,8 millions d'€ et en charge d'intérêts pour 3,2 millions d'€

L'ensemble des mouvements relatifs aux crédits revolving et à l'emprunt obligataire s'élèvent pour leur part à 1,7 million d'€

V/ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	102,2 M€
-------------------------------------	-----------------

En 2020, le niveau des dépenses d'équipement dépasse encore les 100 millions d'€ comme l'année précédente, et atteint 102,2 millions d'€

Ces dépenses d'équipement sont déclinées pour l'essentiel, par politiques publiques comme suit :

<u>Politiques Publiques</u>	<u>Montant en K€</u>
Routes	46 547
Patrimoine Bâti dont :	21 536
• <i>Bâtiments COLLEGES</i>	10 717
• <i>Bâtiments SOCIAUX</i>	3 658
• <i>Bâtiments ROUTES</i>	3 213
• <i>Bâtiments CULTURELS</i>	2 449
• <i>Bâtiments ADMINISTRATIFS</i>	958
• <i>Bâtiments SPORTIFS</i>	489
• <i>Bâtiments PROTECTION CIVILE</i>	52
Aménagement et Développement du Territoire	17 860
Fonction Informatique et Systèmes d'Informations	4 170
Collèges - Equipement	2 685
Agriculture et Environnement	2 393
Protection Civile	2 360
Habitat	1 418
Fonction Logistique	1 132
Culture et Patrimoine	480
Transports et mobilité durable	349
Fonction Financière	254
Sports et Education Populaire	134

A ces strictes dépenses d'équipement, il convient d'ajouter 3,7 millions d'€ correspondant à une charge obligatoire d'investissement (opération d'ordre) consistant à solder préalablement à l'exercice 2021 un compte de passif dans le cadre de la transposition à la nomenclature budgétaire M57.

<u>V.1. LES EQUIPEMENTS DIRECTS</u>	73,5 M€
--	----------------

Les crédits mobilisés pour les équipements directs (acquisitions et travaux en maîtrise d’ouvrage départementale) s’établissent à 73,5 millions d’€ en 2020, soit + 4,7 % par rapport à l’exercice 2019.

- Les dépenses de voirie départementale (hors subventions versées) : 44,1 M€

Les principaux postes relatifs à la voirie (équipements directs et indirects) sont les suivants :

<u>Equipements directs :</u>	44,1 M€
Déviations agglomérations et liaisons routières	23,0 M€
<i>Dont notamment:</i>	
- RD 942 –Entraigues-sur-la-Sorgue – Réfection phase 2	3,7 M€
- RD 974 à Bedoin – Aménagement du sommet du Ventoux	3,0 M€
- RD 907 à Courthézon – PR 32 à PR 870	1,6 M€
- RD 907 à Sorgues – PR 41 à PR 43,5	1,3 M€
- RD 2R à Cavaillon – Giratoire des Banquets	1,1 M€
- RD 942 –Entraigues-sur-la-Sorgue – Echangeur C4	1,0 M€
Grosses réparations ponctuelles sur la voirie départementale	10,0 M€
Renforcement Routes (chaussées, murs et petits ouvrages d’art)	4,8 M€
Véloroute	2,1 M€
Autres	4,2 M€
<u>Equipements indirects (subventions versées) :</u>	2,4 M€
CPER 2015-2020 – LEO 2 ^{ème} tranche	2,0 M€
CPER 2015-2020 – Pôle d’Echanges Multimodal à Orange	0,4 M€
<u>Total du poste</u>	46,5 M€

- Les collèges et cités mixtes 10,7 M€

L’ensemble des opérations relatives à la construction et à la réhabilitation des collèges et cités mixtes mobilise 10,7 millions d’€

Les principales opérations sont les suivantes :

Réparations Collèges	4,9 M€
Collège Pays des Sorgues – Restructuration 2 ^{ème} tranche	2,9 M€
Cités mixtes	2,1 M€
Collège Lou Vignarès à Vedène - Réhabilitation	0,3 M€
Collège Saint-Exupéry à Bedarrides – Restructuration	0,1 M€

En outre, les dépenses consacrées à l'équipement des collèges représentent 1,9 million d'€ dont 1,0 million d'€ au titre du développement numérique.

- Les bâtiments culturels 2,4 M€

L'acquisition foncière ayant été réalisée en fin d'exercice 2019, le démarrage de l'opération de construction du nouveau Pôle de recherche et de conservation du patrimoine de Vaucluse a mobilisé en 2020 0,5 million d'€; par ailleurs, 1,0 million d'€ a été consacré au réaménagement de l'auditorium du Thor.

D'autre part, l'acquisition par le Département du bâtiment « Le moulin des Bouillons » à Gordes a été réalisée avec une 1^{ère} échéance d'un montant de 0,6 million d'€

- Les équipements médico-sociaux 3,7 M€

2,5 millions d'€ ont été affectés à la construction et aux réparations des Espaces Départementaux de Solidarités (EDeS) et 1,0 million d'€ à la restructuration du Pôle Solidarités à Avignon.

<u>V.2. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</u>	28,5 M€
---	----------------

Le poste relatif aux subventions d'équipement affiche une diminution sensible de 26,7 % (28,5 millions d'€ contre 38,9 millions d'€ en 2019). Cette diminution s'explique essentiellement par le décalage sur 2021 des versements au délégataire Vaucluse-Numérique dans le cadre de la construction et du déploiement du réseau Très Haut Débit. Ce décalage a ainsi nécessité le report d'un montant de 18,0 millions d'€ sur l'exercice 2021.

Les différents dispositifs de contractualisation relatifs à la réalisation d'opérations conduites par les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont mobilisé 8,4 millions d'€ en 2020 contre 7,9 millions d'€ en 2019.

Enfin, le Département a contribué en 2020, comme l'année précédente, à hauteur de 2,4 millions d'€ aux investissements stratégiques du SDIS (dont 0,3 million d'€ au titre des équipements de protection des personnels).

VI/ LES RECETTES D'EQUIPEMENT	28,1 M€
--------------------------------------	----------------

Le niveau des recettes d'équipement se replie, en 2020, à 28,1 M€ contre 36,1 M€ en 2019. Cette diminution de 22,2 % provient essentiellement du décalage de versement sur l'exercice 2021 de certaines participations au titre du Très Haut Débit compte tenu du contexte sanitaire en 2020 qui n'a pas permis d'atteindre le niveau des différents jalons du programme dans les délais initialement prévus.

Ces recettes d'équipement sont composées essentiellement du F.C.T.V.A., de dotations de l'Etat, de participations, de subventions et de remboursement d'avances.

Les principaux postes sont les suivants :

FCTVA	11,3 M€
Subventions et participations spécifiques:	10,2 M€
dont notamment - Réseau Très Haut Débit (1 ^{er} et 2 ^{ème} plan)	7,3 M€
- RD 235 à Carpentras	0,4 M€
- Véloroutes	1,1 M€
- RN 7 Orange – CPER compte de tiers	0,5 M€
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (D.D.E.C)	2,7 M€
Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (D.S.I.D.)	0,5 M€
Cession d'immobilisations (transfert de la section de fonctionnement)	1,3 M€
Produit amendes radars automatiques	0,4 M€
Remboursements d'avances et de prêts	0,9 M€

Les recettes d'équipement ont été complétées par une avance remboursable instituée par la LFR3 du 30 juillet 2020 et destinée à soutenir les Départements en vue d'atténuer les éventuelles conséquences de la crise. Le Département a ainsi bénéficié, après demande expresse auprès des services de l'Etat, d'une avance remboursable de 3,5 millions d'€

VII/ LE PRODUIT DES EMPRUNTS	50,0 M€
-------------------------------------	----------------

Comme rappelé en préambule, un recours à l'emprunt d'un montant exceptionnel de 50,0 millions d'€ permet de préserver le niveau d'épargne de la collectivité pour aborder l'exercice 2021 dans les meilleures conditions compte tenu des effets attendus de la crise sanitaire sur les finances du Département.

L'encours de dette du Département au 31 décembre 2020 s'établit à 215,1 millions d'€ dont 3,5 millions d'€ d'avance DMTO versée par l'Etat, représentant un encours de 370 €/habitant contre 433 €/habitant correspondant à la dernière moyenne nationale connue des départements de même strate, soit au 31 décembre 2019 (source : DGFIP). Compte tenu du niveau de l'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette), la capacité de désendettement du Département continue à se maintenir à un niveau très satisfaisant pour s'établir à 2,3 ans contre 2,1 ans en 2019 (dernière moyenne nationale connue pour l'ensemble des départements, soit 2019 : 3,4 années – Source : DGCL).

VIII/ RESULTAT - RESULTAT CUMULE

92,9 M€

Le résultat au titre de l'exercice 2020 se traduit par un excédent de 43,8 millions d'€ Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 avant reprise des restes à réaliser s'établit pour sa part à + 92,9 millions d'€
Le résultat cumulé, après reprise des restes à réaliser pour un montant net de 16,1 millions d'€, s'élève à 76,8 millions d'€

IX/ LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses se présente, considérant ses deux activités d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, comme suit :

	2019	2020
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Recettes	1 666 817,06 €	1 622 937,10 €
<i>Dont subvention de maintien du service public</i>	992 118,22 €	1 025 234,25 €
Dépenses	<u>1 645 807,86 €</u>	<u>1 583 659,63 €</u>
Résultat exercice	21 009,20 €	39 277,47 €
<i>Résultat reporté exercice antérieur</i>	<u>- 316 931,18 €</u>	<u>- 295 921,28 €</u>
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (1)	- 295 921,98 €	- 256 643,81 €
<u>Section d'Investissement</u>		
Recettes	39 507,60 €	47 502,87 €
Dépenses	<u>60 516,80 €</u>	<u>86 780,34 €</u>
Solde d'exécution exercice	<u>- 21 009,20 €</u>	- 39 277,47 €
<i>Solde reporté de l'exercice antérieur</i>	<u>316 931,18 €</u>	<u>295 921,28 €</u>
Solde cumulé à la clôture de l'exercice (2)	295 921,98 €	256 643,81 €
DEFICIT/EXCEDENT (1) – (2)	0,00 €	0,00 €

Le Budget Annexe du Laboratoire Départemental présente, à la clôture de l'exercice 2020, un niveau de déficit, avant la prise en compte de la subvention de maintien du service public provenant du Budget Principal, légèrement supérieur à 2019 (1 025 K€ contre 992 K€ en 2019).

Il est constaté une diminution des recettes d'activité de 11,4 % (598 K€ contre 675 K€ en 2019) qui s'explique essentiellement par les conséquences de la crise sanitaire tout au long de l'année 2020. Parallèlement, les dépenses de fonctionnement diminuent également de 3,8 %, limitant ainsi la progression du montant de la subvention de maintien du service public.

